

BASSINS

La boulangerie va fermer ses portes

D'ici la fin de l'année, si aucune solution n'est trouvée, il n'y aura plus de boulangerie au village. Cette nouvelle préoccupe la Municipalité, qui a déjà eu plusieurs contacts avec l'actuel boulanger afin de trouver une solution. ●

Un arrêté d'imposition stable

Malgré beaucoup d'inconnues, notamment les effets de la Loi sur les écoles de musique, ou ceux de la Loi sur les déchets, ou les fusions de corps de pompiers, le Conseil communal a accepté à l'unanimité l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité. Celui-ci est donc maintenu à 70 points. ●

Le Conseil tranchera sur le bâtiment communal